



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
PRÉFET COORDONNATEUR DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Arrêté portant sur l'addendum à l'évaluation préliminaire des risques d'inondation, modifiant l'arrêté du 21 mars 2012 portant sur l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne

Le préfet de la région Occitanie,
Préfet de Haute-Garonne,
Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

VU la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation ;

VU le code de l'environnement, notamment ses articles L.213-7, L.566-1 et suivants, R.213-16, R.566-1 et suivants ;

VU la note technique du 1er février 2017 relative à la mise en œuvre du 2e cycle de la directive inondation,

VU l'arrêté préfectoral du 21 mars 2012 arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne ;

VU l'avis favorable des membres de la commission inondation de bassin Adour-Garonne du 5 juin 2018 ;

VU les avis émis par les préfets de région et de département du bassin Adour-Garonne et par les membres de la commission administrative de bassin Adour-Garonne, sollicités par courrier du 3 septembre 2018 ;

VU l'avis favorable du comité de bassin Adour-Garonne du 19 septembre 2018 ;

SUR proposition du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, délégué de bassin Adour-Garonne,

ARRÊTE :

Article 1er - L'évaluation préliminaire des risques d'inondation 2011 prise par arrêté préfectoral du 12 mars 2012 arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne est complétée par l'addendum 2018 annexé au présent arrêté.

Article 3 – Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Occitanie, délégué de bassin Adour Garonne, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Occitanie.

Fait à Toulouse, le

24 OCT. 2018

Pascal MAILHOS